



BIENTRAITANCE

Année :

Bientraitance en psychiatrie - FORMATION

Réf. : ECSPA12D



Compétences Visées

Développer une culture et une dynamique de la bientraitance dans les pratiques de soins psychiques.

Objectifs, Contenus

Cerner la problématique de la bientraitance en psychiatrie

- L'analyse de l'existant.
- La bientraitance : une culture qui doit orienter les soins.
- La genèse de la notion : bienfaisance et bienveillance.
- La tentative de définition : « démarche positive » et « mémoire du risque ».
- L'approche philosophique.
- Les spécificités de la psychiatrie.
- Les soins sans consentement.
- Le prendre soin en psychiatrie : liberté et autonomie, vulnérabilité et responsabilité, reconnaissance des capacités et consentement.
- Le respect de la dignité, de l'intimité, de la confidentialité.
- Les conflits de Droit.

Connaître les courants de pensée qui fondent la pratique soignante bientraitante

- La philosophie des soins.
- La démarche éthique, les grands principes.
- La sollicitude (P. Ricoeur).
- Le courant interactionniste en sociologie.
- Le courant humaniste en psychologie.
- L'approche complexe (E. Morin).

Identifier les formes de maltraitance et leurs causes en psychiatrie

- La définition de la maltraitance.
- Les différentes formes de maltraitance.
- Les formes : individuelles, collectives, institutionnelles, structurelles, organisationnelles, agressivité, violence.
- Les facteurs explicatifs de la maltraitance.
- Les spécificités de la psychiatrie.
- Les causes : négligences actives ou passives, peurs liées à une situation, incompréhension des attentes, « jeux psychologiques », triangle dramatique, méconnaissance des réactions de certaines pathologies ou traitements.

Favoriser la promotion de la bientraitance

- La volonté politique et institutionnelle.
- La dynamique des établissements et des structures.
- Les outils de promotion.
- Les attitudes soignantes fondamentales.
- L'approche humaniste des soins.
- La communication au sein de l'équipe.

Développer des outils de prévention de la maltraitance et de promotion de la bientraitance

- La construction d'un projet bientraitance.
- Les travaux de la HAS.
- Les outils de prévention : cartographie, autoévaluation, audit...
- Les outils de promotion : staffs, affiches, réflexions collectives, bientraitance en situation de vie...
- Les évaluations des pratiques professionnelles.
- Les axes d'amélioration.
- La mise en oeuvre du projet.

Personnes concernées

Tout professionnel de santé exerçant en psychiatrie.

Méthode

- Apports conceptuels.
- Analyse de pratiques professionnelles.
- Élaboration et expérimentation d'outils.

Valeur ajoutée de la formation

La formation contribue au développement d'une véritable culture de la bientraitance au sein des établissements. Elle permet le suivi du transfert des apports formatifs et l'identification d'indicateurs au travers des plans d'actions mis en oeuvre.

Prérequis

» Aucun

Dispositif D'évaluation

L'évaluation sera réalisée selon plusieurs niveaux :

- Au démarrage : les attentes des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation pour soutenir la confrontation au thème et à ses enjeux. Les acquis/les connaissances a priori seront évalués de manière autoformatrice, par l'intermédiaire d'un test de positionnement ou d'un quiz de connaissances.
- En cours de formation : les participants seront invités à autoévaluer leur progression à l'aide d'outils proposés par le formateur (test intermédiaire, QCM, questionnaire, exercice de reformulation, plan de progression personnalisé).
- À l'issue de la formation : la satisfaction des participants sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » remis aux participants. Il porte sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la transférabilité des acquis.
- À distance de la formation : le participant pourra analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail, notamment dans le cadre de son entretien professionnel annuel, à l'aide des outils mis à disposition tout au long de la formation (plan d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

À noter

Cette formation est éligible au DPC

- Orientation n° 17 : Promotion de la bientraitance dans la pratique du soin
- Le GRIEPS est enregistré comme ODPC (n°1378)
- En intra, ce thème pourra être déposé sur le site de l'ANDPC pour permettre aux professionnels concernés de satisfaire à leur obligation de DPC au titre des apports cognitifs. Compte tenu des nouvelles contraintes de l'ANDPC, nous pourrions être en mesure de vous proposer un numéro de programme DPC que trois mois après la contractualisation de cette offre.

Cette formation s'appuie sur le manuel de Certification V2020 de la HAS.

Voir aussi

- [Bientraitance : déployer la politique](#)
- [Bientraitance en MCO](#)